

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU DON EN CONFIANCE

Mouvement au Comité de la Charte du Don en confiance :

COALITION PLUS OBTIENT LE LABEL "DON EN CONFIANCE"



À l'issue de la période d'instruction de sa candidature, Coalition PLUS a obtenu le label "Don en confiance" le 15 juin 2016. Cette labellisation signifie que Coalition PLUS satisfait aux quatre grands principes du Don en confiance : transparence, respect du donateur, rigueur de la gestion, gestion désintéressée.

Ce label est délivré pour trois ans renouvelables, pendant lesquels un contrôle continu de respect de ces exigences est assuré par le Comité de la Charte du Don en confiance.

Jean-Pierre Duprieu, président du Don en confiance, déclare : « *Je tiens à souligner la grande motivation dont a fait preuve Coalition PLUS en s'engageant dans la démarche de labellisation "Don en confiance". Cette association se distingue par le fait qu'elle constitue une union internationale d'associations, dont fait partie AIDES, labellisée depuis 2013. En affichant un label à côté de celui d'AIDES, Coalition PLUS réaffirme son engagement déontologique au sein du collectif grandissant des organisations labellisées.* »

Créée en 2008, **Coalition PLUS** rassemble l'expertise d'acteurs majeurs et historiques de la lutte contre le VIH/sida à l'international. Des ONG communautaires du Nord et du Sud, reconnues pour leur efficacité et leur bonne gestion, dont les militants luttent quotidiennement sur le terrain pour faire barrage à une épidémie dévastatrice. En 2016, notre union compte 13 organisations adhérentes actives dans autant de pays : Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Equateur, France, Mali, Maroc, Portugal, Québec, RDC, Maurice, Roumanie et Suisse. Toutes partagent les mêmes valeurs et objectifs : accès universel à la prévention, aux soins et aux traitements, lutte contre la stigmatisation et la criminalisation des personnes séropositives, défense des droits fondamentaux des malades et des communautés les plus exposées au risque d'infection. Le tout, selon un principe essentiel de solidarité Nord/Sud.

➤ Plus d'infos sur www.coalitionplus.org

La liste des organisations labellisées "Don en confiance" est en ligne sur :
www.donenconfiance.org/organisations-labellisees

LE RÔLE DU COMITÉ DE LA CHARTE DU DON EN CONFIANCE

Le Comité de la Charte du Don en confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis plus de 25 ans la mission de contrôle de l'appel public à la générosité. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif. Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations labellisées ainsi que la liste de celles-ci :

www.donenconfiance.org



SERVICE DE PRESSE

CONTACT : Marie-Pierre MEDOUGA-NDJIKESSI



au Comité : 01 53 36 35 02/03 / portable : 06 22 78 71 38 / à l'agence, MP & C : 01 39 72 80 99



www.mp-c.eu / agencerp@orange.fr / servicepresse@mp-c.eu



Twitter : @mapyntonga

Avec le
soutien de



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS